

byans

avril, mai, juin 2018 n°16

COMMUNE
575
habitants



PRINTEMPS

URBANISME
rénovation de
l'éclairage



VIE À L'ÉCOLE

*« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux. »
Marcel Proust*

dé di to

Urbanisation et démographie locale



Didier Paineau
maire de Byans sur Doubs

Sur les 14 parcelles de la tranche 3 des Hauts du Crey ouvertes à la vente en ce début d'année, 9 compromis sont d'ores et déjà signés dont celui de la dernière parcelle encore disponible sur la tranche 1. Depuis 2013, ce sont 120 habitant(e)s de plus au village rien qu'au lotissement.

Dans le même temps, le recensement de la population en 2018 fait apparaître que nous sommes 575 habitant(e)s alors que nous étions 566 au recensement de 2008 et 501 au recensement de 2013.

Si nous retirons des chiffres de 2018 les habitant(e)s du lotissement, la population du village historique serait de 455, soit une perte d'une centaine de personnes en 10 ans !! C'est, les chiffres parlant d'eux-mêmes, le sens de notre PLU adopté définitivement fin mars sans recours.

Développer la population du village raisonnablement (sans s'étendre et consommer des terres agricoles), en sauvant, voire en améliorant les services à la population : être plus nombreux pour être plus forts ensemble.

Avec le même esprit, c'est aussi la volonté des élu(e)s de la CAGB de transformer notre communauté d'agglomération en communauté urbaine cette année par un transfert notamment de la compétence voirie à l'intercommunalité. Ne nous y trompons pas : pour les petites communes, avec les baisses de dotations de l'Etat et du Département nous ne pourrions, de toute façon plus les réaliser...

Après ce long hiver pluvieux, notre désormais traditionnel marché de producteurs locaux retrouve sa place tous les 4^{èmes} vendredis du mois au cœur de notre village.

Ce sera l'occasion pour vous de faire vos courses de bons produits naturels pour le week-end en permettant à de petits producteurs de vivre de leur travail et aussi de partager un moment de convivialité sur la place autour d'un verre entre ami(e)s.

Alors, à bientôt.

Mairie de Byans sur Doubs, 1 place de l'église, 25320 BYANS SUR DOUBS

Tél 03 81 63 61 66 Fax 08 97 50 66 81

Mail byanssurdoubbs@wanadoo.fr

Site officiel www.byanssurdoubbs.fr

Horaires d'ouverture mardi et vendredi : 16h30 à 19h00, samedi : 9h00 à 11h30

sommaire

de printemps

vie communale	page 5
décisions du conseil municipal	5
CAGB	10
Recensement	10
Marché de producteurs	10
Manifestations culturelles et sportives	11
CCAS	11
Bibliothèque	11
urbanisme	page 13
PLU	13
Éclairage public	13
Les hauts du Crey	13
vie à l'école	page 14
Les classes	14
vie associative	page 17
un geste vert	page 20
rubrique à brac	page 21
Carnet de vie	21
Recette de la saison	22
Agenda d'ici et d'ailleurs	22
adresses utiles...	page 23



Photographie de couverture : belle nature

Directeur de publication : Didier Paineau

Rédaction : Marie-Françoise Bunoust, Simone Déliot, Jean- Louis Fumey, Nicolas Girardet, Sylvie Luccisano, Didier Paineau et Ludovic Picod.

Conception graphique : Sylvie Luccisano

Impression : proxy repro

ISSN : 2274-6455

Vie communale

2018 année du recensement, nouvelle saison pour le marché de producteurs locaux. Nous retrouverons les produits naturels et gustatifs.



Les décisions du Conseil Municipal

*RÉUNION DÉCEMBRE 2017

● Élection d'un adjoint au maire

Suite à la démission de Monsieur Bernard JOLYOT, il est proposé au conseil une nouvelle élection pour le poste de 4ème adjoint. Une seule candidate : Sylvie LUCCISANO, Mme Sylvie LUCCISANO est élue à la majorité 4ème adjointe au maire.

● CAGB : délibérations :

Prise de compétence ZAE : mise à disposition et cessions de biens. En application de la loi NOTRe et dans le cadre du transfert de compétence en matière de ZAE, le Grand Besançon doit procéder aux transferts de biens néces-

saires à l'exercice de la compétence.

Il peut s'agir de :

* Terrains viabilisés dans des zones d'activités achevées (mais où des travaux peuvent être encore nécessaires pour pouvoir vendre),

* Terrains non viabilisés (dans une zone en projet par exemple).

* Terrains en cours d'aménagement dans des zones d'activités en cours de réalisation.

S'agissant de biens destinés à la vente, le Grand Besançon propose dans un premier temps de retenir la mise à disposition régie par l'article L5217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales puis dans un second temps, à l'occasion de la vente du bien à un tiers, de procéder au transfert en pleine propriété. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE.



Transfert de charges :

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de la mutualisation de la DUPP et du transfert de la base de loisirs d'Osselle.

Le Conseil municipal approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées à la mutualisation de la Direc-

tion Urbanisme Projets Planification (DUPP) et au transfert de la base de loisirs d'Osselle

● CAGB

Prise de compétence EAU au 1er janvier 2018

Le conseil municipal désigne Mme DELIOT Simone et Monsieur GIRARDET Nicolas comme délégués titulaires du syndicat des eaux de Byans.

● PLU

Délibération de principe transfert compétences

Le 27 mars 2017, la compétence PLUi a été transférée au Grand Besançon dans les modalités prévues par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/14.

Par délibération en date du 8 novembre 1983, le Conseil Municipal de Byans-sur-Doubs approuvait le projet de Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La commune est engagée dans une procédure de révision du POS en Plan Local d'Urbanisme depuis le 29 mars 2005. L'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme précise : « L'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L. 153-8 peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »

Prenant en compte la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 qui précise que le Grand Besançon accepte de poursuivre toutes les procédures d'élaboration /révision /modification des documents d'urbanisme communaux en cours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme, conformément aux dispositions de l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, l'accord de la commune de Byans-sur-Doubs pour que le Grand Besançon poursuive la procédure en cours de révision de son POS en PLU.

● Ouverture du 1/4 des investissements Budget 2018

Le conseil municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2017 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 201 289 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 sur le budget communal 2018 soit 50 322 €.

● Délibérations modificatives budgétaires

Monsieur le maire propose d'apporter les modifications suivantes sur les prévisions budgétaires 2017

- ① + 3 000 € au compte 202
Urbanisme
 - ② + 10 000 € au compte 2031
Frais études (projet passage souterrain SNCF)
 - ③ + 3 000 € au compte 21318
Réparation battants de cloches
 - ④ + 3 100 € au compte 2117 forêt
Programme travaux 2017
 - ⑤ + 19 100 € au compte 021
Virement de la section fonctionnement
 - ⑥ + 19 100 € au compte 023
Virement vers la section investissement
 - ⑦ + 2 000 € au compte 64731
Allocation chômage versée directement
 - ⑧ + 14 100 € au compte 73212
Dotation solidarité communautaire
 - ⑨ + 7 000 € au compte 7022 coupes de bois
- Le conseil approuve ces modifications budgétaires

● Indemnité de conseil du percepteur de St Vit

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil annuel de 100 % pour le Percepteur de St Vit dans le cadre de son activité d'aides et de conseils en matière budgétaire.

Vote 13 voix pour et 1 voix contre.

● Avancement de grade pour le personnel communal

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de supprimer les postes d'adjoints technique et administratif principal de 2ème classe pour un avancement de grade du personnel communal titulaire. Le conseil approuve ces modifications.

● Projet micro crèche

Dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche dans le bâtiment communal Route de la Saline, il est proposé au conseil de réaliser une dalle au plafond pour envisager la création de logements au 1er étage.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ce projet et demande que soient réalisés plusieurs devis qui seront présentés lors d'un prochain conseil.

● Questions diverses

* PACS et changement de prénoms

A compter du 1er novembre 2017, la mairie peut enregistrer les PACS et les changements de prénoms.

* Panneau et plaquettes d'information pour la 3ème tranche :

Installation d'un panneau pour information de la vente des 14 parcelles au lotissement des Hauts du Crey et réalisation de plaquettes disponibles chez le notaire et en mairie pour les futurs acquéreurs.

* Cimetière

Présentation du plan du cimetière réalisé par la commission Cimetière en format papier et numérique. Remerciement de tout le conseil pour la tâche réalisée

* Pose d'un miroir Grande Rue

Un riverain a fait la demande de pose d'un miroir pour la sortie d'une propriété sur la Grande Rue pour des raisons de sécurité. Le conseil municipal décide de lui accorder la possibilité de l'installer à ses frais sur le poteau d'en face.



*RÉUNION FÉVRIER 2018

● Vote des comptes administratifs 2017
FINANCES**COMPTE ADMINISTRATIF 2017****BUDGET COMMUNAL**

Fonctionnement		Investissement	
Excédent antérieur reporté	1 828,61€	Déficit antérieur reporté	118 457,57 €
RECETTES	475 570,62 €	DÉPENSES	121 889,08 €
TOTAL Recettes	477 399,23 €	TOTAL Dépenses	240 346,65 €
DÉPENSES	431 270,29 €	RECETTES	327 027,55 €
EXCÉDENT 2017	46 128,94 €	EXCÉDENT 2017	86 680,90 €

VOTE 12 VOIX POUR (M. le Maire ne votant pas)

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement		Investissement	
Excédent antérieur reporté	442 175,75 €	Déficit antérieur reporté	390 920,03 €
RECETTES	268 792,16 €	DÉPENSES	216 057,62 €
TOTAL Recettes	710 970,91 €	TOTAL Dépenses	606 977,65 €
DÉPENSES	318 792,16 €	RECETTES	192 734,54 €
EXCÉDENT 2017	392 178,75 €	EXCÉDENT 2017	414 243,11 €

VOTE 12 VOIX POUR (M. le Maire ne votant pas)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement		Investissement	
Excédent antérieur reporté	1 538,14	Déficit antérieur reporté	32 433,64 €
RECETTES	22 750,50 €	DÉPENSES	8 945,00 €
TOTAL Recettes	24 288,64 €	TOTAL Dépenses	41 378,64 €
DÉPENSES	23 892,20€	RECETTES	5 350,00 €
EXCÉDENT 2017	396,44 €	EXCÉDENT 2017	36 028,04 €

VOTE 12 VOIX POUR (M. le Maire ne votant pas)

● Débat d'orientations budgétaires

* Maison 10 route de la Saline :

Le maire informe le conseil que le logement communal situé 10 route de la saline est libre. En vue d'envisager une restructuration du bâtiment, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité. Après en avoir délibéré, le conseil accepte la réalisation de cette étude et choisit l'offre d'honoraires de Monsieur MASSON Patrick pour 2 300 € HT soit 2 760 € TTC. Il autorise le Maire à signer le contrat d'honoraires.

* Maison 2 grande Rue : proposition de vente du bâtiment locatif par le propriétaire. A étudier

* Chauffage de la mairie : étude en cours aidée par la CAGB pour changement du mode de chauffage gaz en une énergie renouvelable

* Éclairage public : étude en cours pour changement des luminaires et des armoires de commande dans le cadre du dispositif TEPCV porté par la CAGB et dont la commune bénéficie au titre de l'aide aux communes de la CAGB

* Devenir terrain de tennis : projet immobilier géré par l'établissement public foncier pour la commune

* Passage souterrain SNCF : programme chiffré de 850 000 €

* Achat matériel informatique à prévoir : vidéo projecteur et ordinateur portable

* Travaux de rénovation : porte d'entrée du logement place de l'église

* Logiciel informatique de la bibliothèque pour enregistre-



ment des livres

● CAGB

* Délibération CLECT sur les charges transférées. A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Le Conseil municipal approuve le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon en 2017, décrit dans le rapport de la CLECT du 18 décembre 2017.

* Transfert compétence assainissement

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2018. Il est donc nécessaire de valider les modalités de transfert des biens matériels et des contrats de la commune à la CAGB pour permettre l'exercice effectif de cette compétence dès le 1er janvier prochain et la mise en place opérationnelle des services qui assureront la continuité et le financement du service.

Les biens immobiliers et mobiliers :

Les équipements techniques et les biens mobiliers affectés à l'exercice de la compétence assainissement par la commune sont mis à disposition de la communauté d'agglomération à titre gratuit. Il s'agit en particulier des réseaux et de leurs ouvrages connexes (en assainissement), de la station de traitement des eaux usées, des postes de relevage ou de refoulement.

Dans le cas où les biens mis à disposition des services d'Eau et d'Assainissement de la CAGB ne seraient plus affectés à ces services, les biens retourneront à la commune. Un inventaire des biens meubles concernés sera établi au plus tard au 31 mars 2018 sous la forme d'un procès-verbal.

* Les contrats et emprunts

Les contrats conclus par la commune concernant le service d'assainissement sont transférés automatiquement à la CAGB qui se substitue à la commune dans ses droits et obligations en qualité de cocontractant; toutefois, certains contrats qui ne sont pas affectés aux seuls services d'assainissement ne peuvent être transférés.

Les contrats d'emprunts résiduels sont transférés à la CAGB sur les budgets annexes d'assainissement.

L'inventaire de ces contrats sera établi par la commune et transmis à la CAGB au plus tard le 15 janvier 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces transferts.

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré le 26 juin

dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2018. Il est donc nécessaire de valider les modalités de transfert des recettes à la CAGB pour permettre l'exercice effectif de cette compétence dès le 1er janvier prochain et la mise en place opérationnelle des services qui assureront la continuité et le financement du service, la collecte et le traitement des eaux usées.

Il convient d'autoriser la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondante à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

Le conseil municipal autorise la CAGB à facturer et encaisser les recettes.

● Droit de préemption urbain



Biens immobiliers chemin des Combes n° parcelle AD330 et 13 rte de la Grotte n° parcelle AC115 : le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption.

● Renouvellement baux communaux

Le conseil municipal décide de fixer le loyer pour le local infirmier à 210 € par mois à compter du 1er janvier 2018 pour 3 ans

● Recensement

* Indemnités versées aux 2 agents recenseurs

Le maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu en janvier - février 2018. Il convient par délibération de fixer le mode de versement de la rémunération des 2 agents recenseurs. La dotation forfaitaire de l'INSEE est fixée à 1021 €.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer une dotation forfaitaire de 1021 € qui sera répartie entre chaque agent recenseur. Le conseil autorise le Maire à attribuer une dotation exceptionnelle supplémentaire de 200€ chacun en fonction de la qualité du travail effectué et du nombre de questionnaires rendus.

● Questions diverses

* Adhésion à la charte de la CAGB pour les communes appartenant à la bordure du Doubs

* Décision du tribunal administratif de Besançon qui a débouté la commune en rapport à un refus de déclaration de travaux.

CAGB

La CAGB a pris la compétence eau assainissement au 1er janvier 2018 pour toutes les communes qui la constituent. En qui nous concerne la compétence Eau reste de la compétence du SAEP (Syndicat d'adduction d'eau potable) de Byans sur Doubs jusqu'en 2020 car le Syndicat est composé de communes issues de 3 intercommunalités donc rien ne change.

En ce qui concerne l'assainissement les factures seront émises par la CAGB sur le même principe qu'avant le transfert et sans augmentation.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la régie d'eau et d'assainissement : 03 81 61 59 60

Recensement

Quelques chiffres :

Le recensement 2018 vient de se terminer, un merci à nos deux agents recenseurs.

Recensement 2008 : Notre village comptait 543 habitants + 23 comptés à part (maison de retraite, étudiants ...)

Recensement 2013 : 501 habitants + 13 comptés à part.

Recensement 2018 : 575 + 5 comptés à part pour 240 habitations principales, soit 580h avec 120 au lotissement des Hauts du Crey.

Notre village, sans la venue des nouveaux habitants serait descendu sous le seuil de 500. Merci à eux.

Marché de producteurs



Avec l'arrivée des beaux jours, les marchés de producteurs font leur retour. Le premier de la saison aura lieu le vendredi 27 avril. Pour rappel, les marchés ont lieu tous les 4èmes vendredis d'Avril à Octobre, de 17h à 20h sur la place de l'Eglise.

Mis en place en 2016, ces marchés font désormais partie de la vie du village. Ils vous permettent d'acheter des produits locaux en circuit court, évitant ainsi le transport inutile de denrées.

Les marchés de Byans s'inscrivent dans la ronde des marchés de 3 autres villages environnants : Quingey, Liesle et Mesmay.

Comme les années précédentes, vous pourrez retrouver les producteurs locaux en circuit court : La Souris Gourmande (fromages), Christian Jacques (chocolats), Le Moulin de l'Arnaude (farine), Les Champs Alléchants (légumes), La Grignandise (pains et viennoiseries), Les Saveurs du Terroir (boucherie/charcuterie), et bien d'autres.

Vous pourrez boire un verre ou vous restaurer grâce à David et l'équipe du restaurant O'Rythme des Saisons.

Les dates des marchés pour la saison 2018

* 27 Avril - 25 Mai - 22 Juin - 27 Juillet - 24 Août - 28 Septembre & 26 Octobre.

Manifestations culturelles et sportives



Animations de l'été :

Cette année s'annonce riche en animations au village. Au niveau sportif, 2018 est une année footballistique puisque la Coupe du Monde de football se déroulera en Russie du 14 juin au 15 juillet. Comme il y a 4 ans, des retransmissions sur écran géant des matchs de l'équipe de France et d'autres affiches seront organisées au Foyer Cinéma par les associations du village qui le souhaitent.

Le programme des retransmissions sera publié par affichage dans le village. Ces animations seront gratuites, et chaque association organisera buvette et petite restauration pour des moments de convivialité autour de cet événement sportif mondial.

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES MATCHS DE POULE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

COUPE DU MONDE DE FOOT 2018
en RUSSIE

barrages Groupe C

FRANCE - AUSTRALIE

samedi 16 juin à 12h00

FRANCE - PÉROU

jeudi 21 juin à 17h00

DANEMARK - FRANCE

mardi 26 juin 16h00

1/8èmes de finale

Si France est 1ère du Groupe

Rencontre 2ème groupe D (Argentine, Islande, Croatie, Nigéria)

Samedi 30 juin à 16h00 (Match A1)

Si France est 2ème du Groupe

Rencontre 1er groupe D (Argentine, Islande, Croatie, Nigéria)

Dimanche 1er juillet à 20h00 (Match B1)

1/4 de finale

Si France vainqueur match A1

Rencontre 1A ou 2B

Vendredi 6 juillet à 16h00 (match A2)

Si France vainqueur match B1

Rencontre 1B ou 2A

Samedi 7 juillet à 20h00 (match B2)

1/2 finale

Si France vainqueur match A1

Mardi 10 juillet à 20h00

Si France vainqueur match B1

Mercredi 11 juillet à 20h00

petite finale

Samedi 14 juillet à 16h00

finale

Dimanche 15 juillet à 17h00

Pour la fête nationale, les traditionnels feux d'artifice seront tirés le samedi 14 juillet dans le parc du groupe scolaire.

Venez nombreux à ces différentes animations!

CCAS

Le traditionnel « Repas des Aînés » s'est tenu le 20 janvier dernier, pour le plus grand plaisir de tous les participants, heureux de partager ce moment de convivialité offert par le CCAS.



L'animation « Nous », a été assurée par « Les Vagabondeurs ». Lucette et Julot, drôles et touchants, nous ont raconté avec humour et en chansons leur vie de couple. Un spectacle qui donne la pêche et qui a contribué à créer une bonne ambiance lors de l'après-midi.

La distribution des colis par les membres du CCAS a par ailleurs permis de garder le lien et d'échanger avec les personnes qui n'ont pu se déplacer pour ce repas.

Bibliothèque municipale

Pour fêter l'arrivée du printemps et comme chaque année, la bibliothèque a proposé à tous, le samedi 23 mars, son « Festival du Chat Pitre » sur le thème « Restons Zen ! ».

Avec une alternance de mini-conférences (*) et de démonstrations de yoga, ce festival a été plébiscité. Plusieurs inscriptions aux cours d'initiation de l'après-midi ont d'ailleurs été enregistrées.

L'exposition et la vente de livres en partenariat avec la librairie « Les Sandales d'Empédocle » ont permis de se retrouver autour ce « thème ».

Merci à tous de votre participation !

Nous vous rappelons que grâce à la dotation annuelle de la mairie, à des dons personnels et, bien entendu, aux



échanges réguliers avec la médiathèque de Saint-Vit – qui s'ajoutent à notre fonds, c'est presque 6 000 livres que nous mettons maintenant à votre disposition.

Si cette année, nous avons enregistré des défections, c'est 40 nouvelles inscriptions (adultes et enfants)

qui sont venues grossir le rang des fidèles ! Alors ? À quand votre tour ?

(*) Conférences animées par Myriam PAWLY, naturopathe, Élisabeth ALIXANT et Claire PERROT, professeurs de yoga.



Urbanisme

Le PLU est enfin approuvé, l'éclairage public sera rénové et le lotissement continue d'évoluer et d'attirer des habitants...

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Grand Besançon (compétent en matière de documents d'urbanisme depuis le 27 mars 2017) a adopté lors de sa séance du 15 décembre dernier notre PLU. La publication de notre document d'urbanisme dans les annonces légales le 18 janvier dernier a lancé le délai des deux mois de recours possible.

Depuis le 19 mars 2018, notre plan local d'urbanisme (PLU) est donc opposable aux tiers.

Ce document est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Parmi les actions retenues, il y a un volet éclairage public intitulé « Modernisation de l'éclairage public par l'instauration de luminaires LED respectueux de l'environnement ».

Notre commune a bénéficié en 2017, d'une étude diagnostic de l'éclairage public. De ce fait, elle est éligible à ce programme de rénovation de ses points lumineux.

56 luminaires ont été recensés sur Byans comme sources énergivores et vétustes.

Le changement de ces luminaires sera subventionné à hauteur de 80 % (TEPCV + SYDED*).

* **SY**ndicat **D'**Énergie du **D**oubs

Ce programme de rénovation sera porté par la Ville de Besançon (maître d'oeuvre) et les travaux seront réalisés à l'automne 2018.

LES HAUTS DU CREY

Sur les 14 parcelles de la dernière tranche, 8 parcelles ont fait l'objet d'une réservation dont 2 avec dépôt d'un permis de construire. Sur toute la surface du lotissement,

il reste donc 6 parcelles disponibles à la vente pour la tranche 3 et 2 parcelles disponibles sur la tranche 2."



Permis et déclaration préalable

*Permis de construire
Laurent GRUNDISCH, entrepôt transformé en appartement, Lydie COTTINY, rénovation maison.

*Déclaration préalable
Stéphane MAGNIN, fenêtres et porte de grange, Rodolphe FELIX, piscine, Ludovic PICOD,, clôture et portillon



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS auprès du secrétariat
de la mairie de Byans sur Doubs au 03 81 63 61 66

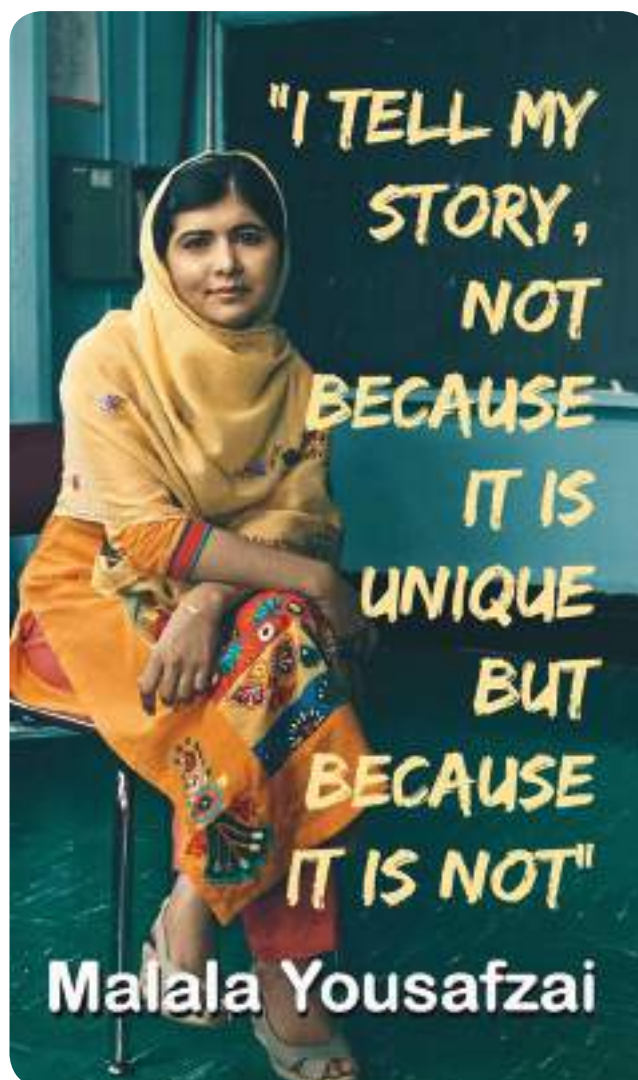
Vie à l'école

C'est parti pour le dernier trimestre de l'année scolaire. Les enfants ne vont pas tarder à sortir le matériel de jardinage afin de remuer la terre et voir pousser les fleurs...

CE1 & CE2 avec Aurélie

Tout au long du mois de janvier, nous avons travaillé sur l'album de Malala Yousafzai « Le crayon magique de Malala ». Cet album autobiographique aborde une partie de l'enfance de cette jeune fille qui vivait au Pakistan où les talibans locaux interdisaient aux filles de fréquenter l'école. Le rêve de Malala était donc de permettre la scolarisation des filles à égalité avec les garçons.

A notre tour, dans le cadre d'un concours organisé par le site lea.fr, on nous a demandé quel serait le rêve de notre classe. Après débat, nous avons souhaité protéger les éléphants des braconniers. Ce rêve a beaucoup plu au jury et on nous a décerné le prix "coup de cœur du jury".



CM1 & CM2 avec Samuel

La **Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ)**

Deux gendarmes de la BDPJ sont intervenus dans notre classe pour nous présenter les droits des enfants et les risques liés à internet.

LA LOI

On ne doit pas : voler, insulter, harceler, violer, faire de la discrimination, se moquer, violenter quelqu'un verbalement, physiquement et/ou moralement, racketter.

Si on se fait insulter ou racketter, il faut le dire à un adulte.

Quand un enfant fait une bêtise, on le punit.

Un adulte va vers un juge s'il a fait quelque chose de grave.

Les infractions :

- Contravention = amende,
- Délit = amende + prison (10 ans maximum),
- Crime = amende + prison (30 ans maximum).

Pour les enfants de 13 à 16 ans, ils vont dans un foyer/prison pour enfant, et à partir de 16 ans ils vont dans une prison pour mineur.

INTERNET

* Le téléchargement

Si on télécharge des vidéos, c'est l'équivalent d'un vol.

1^{er} avertissement : un mail,

2^{ème} avertissement : amende + mail,

3^{ème} avertissement : stop internet 1 an et on paie l'abonnement malgré tout .

* Les sites sécurisés

Quand il y a le logo d'un cadenas vert qui s'affiche avant l'adresse du site internet, cela veut dire que le site est sécurisé.

* Les jeux

Il existe des tranches d'âges limités : 3-7-12-16-18 ans.

Les jeux peuvent produire des effets négatifs. Par exemple, une fille de 18ans absorbée par des jeux déconseillés pour son âge a foncé avec une voiture dans la foule.

Les jeux peuvent rendre les gens agressifs et déconnectés de la vie réelle.

* Les réseaux sociaux

Si on met une photo sur les réseaux sociaux, elle peut être diffusée partout dans le monde. Tout ce que l'on supprime reste sur la toile. Tout ce qu'on met peut être à la vue de tout le monde et être dévié à bon ou à mauvais escient.

Souvenirs de carnaval



Vie associative

Les associations de Byans sont dynamiques, elles préparent des manifestations qui se déroulent tout au long de l'année et s'adaptent à tous les âges. La diversité des propositions permet d'attirer un large public.

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de protection de milieu aquatique

Président : François RÉGNIER

Adresse: 3 chemin Pré du Bief, Byans sur Doubs

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

Président : Pascal GUERRIN

Contact : 2 rue carrière 25410 Villars St Georges

ASBO : Association Sportive Byans Osselle

Président : Yannick LALARME

Mail : byansosselle.foot@gmx.fr

Contact : 06.45.25.76.41

APE : Association des Parents d'Élèves

Présidente : Jennifer STEHLY

Mail : jen.tony@orange.fr

Fête de l'école, repas thématique, marchés de Noël et vente de sapins, vente de bulbes de printemps, carnaïbom...

Basol (Byans Association pour les Sports et l'Organisation des Loisirs)

Président : Mathieu GIRARDET

Contact : 06 84 38 79 70

Mail: association.basol@gmail.com,

Information page Facebook : *Association BASOL*

Fondée en 1969, elle regroupe les jeunes (et les moins jeunes!) du village de Byans-sur-Doubs et organise divers événements et sorties sportives ou culturelles :

***Sport, loisirs et culture, soirée dansante, organisation du Vide-greniers annuel et la soirée du 14 Juillet (bal, jeux, barbecue)**

Byans Sport Auto :

Président : Daniel LAMARCHE

Adresse: chemin des Arbeux, Byans sur Doubs

Course automobile de voitures anciennes dans la côte des Abbans.

Espérance

Présidente : Marie-Françoise BUNOUST

Contact : 06 95 14 49 10

Site : www.foycinemabyans.fr

Mail : foycinemabyans@gmail.com

Programme culturel : théâtre, cinéma, etc...

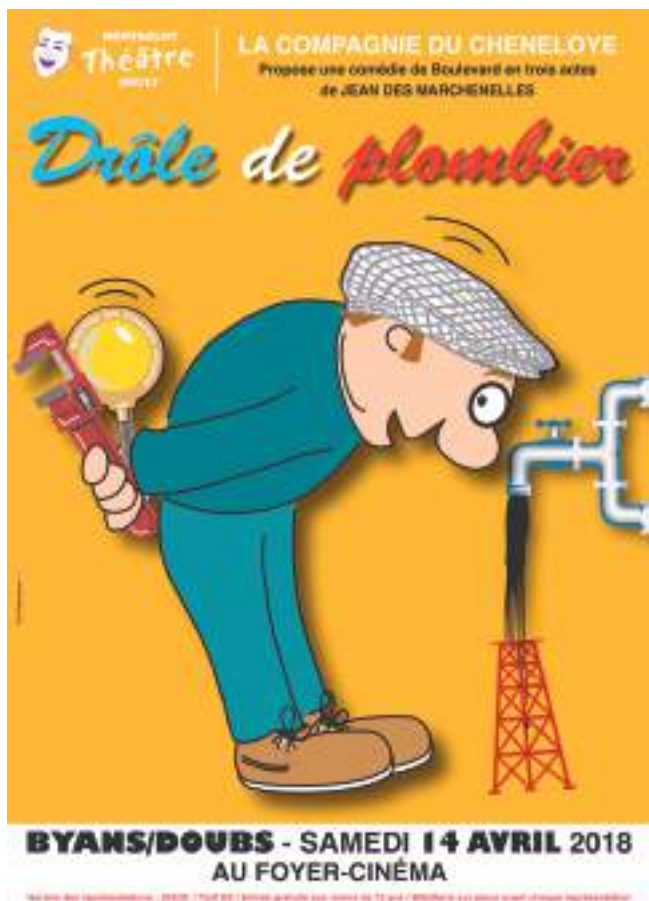
LA COMPAGNIE CHICKADEE Foyer Cinéma BYANS-SUR-DOUBS
MAI 1988

SECRÈTE FAMILLE

MAI 1988 Tarifs : Normal 8€ Réduit 5€ THEATRE MUSICAL

SAMEDI 7 AVRIL 20h30

Contact : 06.95.14.49.10 - foycinemabyans@gmail.com
Plus d'infos sur www.foycinemabyans.fr



Pour le retour du printemps, nous vous proposons de poursuivre notre saison théâtrale qui a très bien commencé pour les deux troupes qui apprécient énormément notre salle !

« Secrète Famille » par la compagnie Chickadee, sera la prochaine pièce de notre programmation le samedi 7 avril: il s'agit de théâtre musical dans l'ambiance de mai 68 sur fond de crise familiale. Les musiques des sixties parfaitement interprétées ponctuent une intrigue à rebondissements qui se passe dans une famille prise dans la tourmente des événements de mai 68.

La compagnie du Cheneloye viendra, pour la troisième fois dans notre salle, nous présenter la pièce « Drôle de plombier » le samedi 14 avril.

Nous comptons sur vous pour venir savourer et partager ces moments bien agréables !

Par ailleurs nous poursuivrons les travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite grâce au travail des bénévoles que vous pouvez rejoindre : vous serez accueillis avec plaisir !

La petite fabrique

Président : Jean-Michel KLEIN

Contact : 03.81.63.50.83

Mail : info@associationlapetitefabrique.fr



Ça y est notre date est posée, le marché de créateurs de la petite fabrique aura lieu le **dimanche 20 mai**. Même formule que les années passées, avec exposants, concerts, spectacles, petite restauration. Cette journée se passera dans le parc municipal. **Une nouveauté** cependant pour cette année : une dizaine d'artistes investiront le parc. Le vernissage de cette exposition intitulée "escapades" aura lieu le 20 mai et les installations seront visibles jusqu'à la fin de l'été. Alors venez déambuler. Visite libre et gratuite.



Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'organisation des manifestations de l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.
A bientôt



Soleil Doubs

Présidente : Annette CORNU

Adresse : 2 chemin du Pré du Bief, Byans sur Doubs.

Sorties, animations...

En dépit des averses, parfois du grondement du tonnerre,



un geste vert

Sain, économique, relaxant, euphorisant, le vélo est la meilleure alternative à la voiture et aux deux roues polluants pour les petits trajets du quotidien.

Se déplacer plus doucement tous à vélo

"Vélotaffez"

Les déplacements domicile-travail sont en moyenne de 3,5km par trajet et près de la moitié des déplacements en France, tous modes et motifs confondus (emmener ses enfants à l'école, acheter son pain, prendre rendez-vous chez le docteur,...), font moins de 4 km. Or il ne faut que 15 minutes pour faire 3 km en vélo !

Dans les zones urbaines, des études ont montré que l'exposition à la pollution est de 2 à 3 fois plus faible qu'en voiture. Pendant les pics de pollution : roulez plus doucement, privilégiez les pistes cyclables, évitez les grands axes... Si votre trajet est un peu long ou si vous redoutez d'arriver transpirant(e), pensez au vélo électrique.

Si vous devez utiliser les transports en commun, pensez aux modèles pliables qui se transportent et se rangent facilement partout et aux vélos en libre-service disponibles dans les gares dans pratiquement toutes les grandes villes comme Besançon, Dijon...

Un vélo quand je veux

Pensez aux vélos en libre-service : pratique, économique (ni achat, ni entretien) et, surtout, plus de souplesse dans l'utilisation.

Achetez-le d'occasion

Petite reine vintage ou vélo à assistance électrique, le marché de l'occasion est vaste : magasins d'occasion spécialisés, cyclofficines, bourses aux vélos, sites internet de vente d'occasion (www.cyclocoop.org, www.heureux-cyclage.org).

Mettez vos mains dans le cambouis

De nombreux ateliers de réparation participatifs ont ouvert leurs portes: ils permettent d'entretenir soi-même sa monture pour un coût modique et dans un esprit convivial. Ces ateliers favorisent la création de nouveaux emplois. En récupérant, en réparant et en revendant d'anciens vélos donnés ou de simples pièces détachées, ils promeuvent la réutilisation et le recyclage.

Bon pour l'économie

Le vélo est un secteur à fort potentiel qui génère chaque année 4,5 milliards de retombées économiques et qui représente 35000 emplois (source : ministère du développement durable).

Bon pour l'environnement

10km à vélo plutôt qu'en voiture, tous les jours, évitent le rejet annuel de 700kg de CO₂.

Bon pour la santé

La pratique régulière du vélo permet de réduire le risque de mortalité précoce de 28%. C'est un sport complet et accessible à tous.

Faire du vélo, c'est aussi apprendre à son cœur à s'adapter à l'endurance et à battre plus lentement au repos, ce qui peut aider à gérer le stress.

Pédaler au moins 30 minutes par jour constitue un moyen simple et efficace de se maintenir en forme. Sans y penser et presque sans effort, vous augmentez votre force musculaire, vous améliorez votre circulation sanguine (le pédalage favorise le retour veineux), votre souplesse, votre équilibre et votre coordination.

Bon pour le porte monnaie...



*journee tous à vélo
le mardi 29 mai*

rubrique à brac

Dernières nouvelles de Byans, afin de ne pas oublier les moments essentiels passés et futurs de notre village et de ses alentours, nous évoquons les nouveautés en images...

Carnet de naissance



Tiago CASTELLANOS, le 7 février 2018

&



Giovann OGLIOTTI LOISEAU, le 26 février 2018

Marchés de producteurs

*Montferrand le Château, Tous les vendredis : 14h-18h

*Pugey, 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 8h-12h

*Fraisans, 2^e mercredi du mois : 16h-20h

Du mois de mai au mois d'octobre

*Mesmay, 1^{er} vendredi du mois : 17h-20h

*Liesle, 2^e vendredi du mois : 17h-20h

*Quingey, 3^e vendredi du mois : 17h-20h

*Byans sur Doubs, 4^e vendredi du mois : 17h-20h

Foires

*Saint-Vit, 3^e mercredi du mois : 8h-13h

*Quingey, 1^{er} lundi du mois : 8h-13h

*Arc-et-Senans, 4^e mercredi du mois : 8h-13h



Carnet de décès

Rolande KIEFFER le 7 janvier 2018

Gratin aux épinards

Ingrédients pour 8 personnes

- * 250G de tofu soyeux
- * 500g d'épinards frais
- * 1 c à soupe de moutarde
- * 1 bouquet de persil plat,
- * 1 c à soupe de chapelure fine
- * 2 c à soupe d'huile d'olive
- * sel, poivre.

Entrée facile et bon marché

Mixez longuement le tofu soyeux jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'une crème. Versez-le dans un saladier, ajoutez la moutarde, salez légèrement et mélangez soigneusement. Equeutez, lavez et essorer les épinards. Faire chauffer 1 c à soupe d'huile, ajoutez les épinards et persil. Faites les fondre à feu doux en remuant. Retirez du feu et versez le tout dans le tofu.

Mélangez et versez la préparation dans un moule à tarte et saupoudrez de chapelure.

Cuire 40 mn à four 180 (th 6)



agenda

7 avril, Byans sur Doubs

* 20h30 : "secrète famille" par la compagnie Chickadee, au foyer cinéma.

13 avril, Byans sur Doubs

* 18h : film jeune public "Cro man",
* 20h30 : film " la ch'tite famille" au foyer cinéma.

14 avril, Byans sur Doubs

* 20h30 : "drôle de plombier" de la compagnie Cheneloye, au foyer cinéma.

21 avril, Arc et Senans

* 13h-16h : Secrets de jardins - Initiation à la composition florale.

24 avril, Byans sur Doubs

* 17h-20h : Passage du Tour-Auto "optic 2000"

8 mai, Byans sur Doubs

* 11h : commémoration de l'armistice 1939-45.

du 5 au 13 mai, Besançon

* Foire comtoise, pays invité : Colombie

20 mai, Byans sur Doubs

* Marché de La petite fabrique dans le parc municipal.

du 20 mai au 15 sept., Byans sur Doubs

Exposition temporaire d'oeuvres dans le parc, du nom "d'escapades" sur le thème "en suspend".

2 juin au 21 octobre, Arc et Senans

* Samedi 2 juin à 16h30 : inauguration des jardins
Président du Festival des jardins : Alain Baraton,
Thématique : LUC SCHUITEN CÔTE JARDIN.

17 juin, Osselle

* Coupe du monde du paratriathlon

29 juin au 1er juillet, Ormans

* Festival "danse avec la Loue" : Pow-Wow

*adresses et horaires utiles...

*MÉDECIN, D^r Laurent PETIT,
place de l'Église

Consultation sur rendez vous :
Lundi à samedi : 10h-12h
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 16h-20h
Tél : 03 81 63 21 94

*CABINET D'INFIRMIÈRES

Carine Golliard et Maud Lonjarret, rue de la Saline
Soins à domicile ou au cabinet, 7 jours sur 7, même pendant les vacances scolaires.
Tél : 06 63 52 63 59

*CCAS

Permanence à la mairie de Byans

Prise de rendez-vous auprès de la mairie.
Tél : 03 81 63 61 66

*BOULANGERIE LALARME

Grande rue

Du lundi au samedi, fermeture le mardi 7h-12h30/16h-19h
Dimanche : 7h-12h00
Tél : 03 81 63 61 60

*RESTAURANT-BAR "O RYTHME DES SAISONS"

place de l'Église

Ouvert tous les jours de 17h30 à 20h30,
Réservations, renseignements au : 06 67 97 23 32

*TOM TOM PIZZA

place de l'Église

Tous les dimanches de 17h30 à 20h30,
Pizza à emporter.
Tél : 06 67 97 23 32

*CHAMBRE D'HÔTE " La grange du herisson"

13 chemin du Bout d'Amont

Tél : 03 81 63 68 66

*BIBLIOTHÈQUE

Rez de chaussée de la mairie

Mardi et vendredi de 16h30 à 18h30.
Fermeture aux vacances du 9 au 23 avril. 2018

* MAIRIE DE BYANS SUR DOUBS

1 Place de l'Église

mardi et vendredi : 16h30 à 19h00
samedi : 9h00 à 11h30
Tél : 03 81 63 61 66
Fax : 08 97 50 66 81
Mail : byanssurdoubbs@wanadoo.fr
Site officiel : www.byanssurdoubbs.fr

*AGENCE POSTALE DE BYANS

A la mairie

Du lundi au vendredi : 16h30-19h
Samedi : 9h-11h30

*DÉCHETTERIE

route d'Abbans-Dessous

Mercredi : 13h30-17h50
Samedi : 8h30-12h00/13h30-17h50

*URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Médecins	36 24
Médecins du monde	03 81 51 26 47
Médecin de garde	39 66
Pharmacie de garde	32 37
Vétérinaire de garde	03 81 52 43 32

*ÉCOUTE

SOS Alcool	0 980 980 930
Drogue infos services	0 800 231 313
Sida infos services	0 800 840 800
SOS Contraception-IVG	03 81 81 48 55
Violences Femmes Infos	39 19
Enfance maltraitée	119
Antenne enfance-ado	03 81 25 81 19
SOS Amitié	03 81 52 17 17
Aide aux victimes d'infraction	03 81 83 03 19
Tabac Info Service	39 89

*AUTRES

Météo	0 892 680 225
Horloge parlante	36 99
TER	0 800 802 479
SAUR	0 810 65 86 58
EDF	0 810 333 025
ERDF	09 72 67 50 25



herbes folles...de
paquerette



les champs à perte de vue ...



de la vie dans le parc communal



réveil des teintes...



les vergers
...en effervescence